

*Enregistrement des démarcheurs parlementaires—Loi*

● (1740)

**M. Lewis:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pour répondre au dernier intervenant qui a réclamé l'intervention du gouvernement, je veux bien annoncer à la Chambre que le gouvernement est disposé à renvoyer le sujet du projet de loi au comité permanent de la procédure et de l'organisation. En outre, en conformité de la motion n° 71 présentée par le gouvernement, nous sommes disposés à renvoyer au même comité le document préparé par le gouvernement et intitulé «Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés». Le comité nous fera part de ses conclusions le 30 mars 1986 au plus tard. Si la Chambre m'accorde le consentement unanime, je proposerai une motion en ce sens peu avant 18 heures, soit immédiatement après que le NPD aura eu la possibilité d'exprimer son point de vue.

**Des voix:** Bravo!

**Mme Copps:** On cherche à brouiller les pistes!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Gauthier:** J'interviens à propos du même rappel au Règlement, monsieur le Président. Le gouvernement veut encore une fois renvoyer le document intitulé «Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés», un document de travail qui a déjà été renvoyé...

**M. Lewis:** Non. Il figure au *Feuilleton*.

**M. Gauthier:** C'est un projet de motion. Pourquoi ne la proposez-vous pas?

**M. Lewis:** J'ai simplement dit...

**M. Gauthier:** Proposez-la pendant la période réservée à l'étude des affaires émanant du gouvernement, non pas pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Vous n'avez pas à rogner sur la période réservée aux initiatives parlementaires. Il s'agit d'une initiative du gouvernement demandant que le rapport soit présenté au plus tard le 30 mars 1986. Voici où je veux en venir: s'il s'agit d'une initiative du gouvernement et qu'un ministre veuille bien, pendant les affaires courantes, se lever pour présenter cette motion, nous l'examinerons avec sérieux. Toutefois, le secrétaire parlementaire a tort de chercher à nous la passer sous le nez à cette étape-ci de nos travaux alors que nous voulons tous faire connaître notre avis au sujet de cette initiative importante.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. McDermid:** Nous verrons bien qui va l'étouffer.

**M. Gauthier:** Restez ici. J'ai beaucoup appris de vous, McDermid.

**M. Blaikie:** Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président, j'aurais fait des réserves si seul le projet de loi devait être renvoyé au comité. J'espère pouvoir prendre la parole dans quelques minutes et expliquer pourquoi toute l'affaire me déplaît, et je ne parle que pour moi. De toute façon, je ne m'oppose pas à ce que le projet de loi soit renvoyé au comité sous sa forme actuelle, car le document serait renvoyé lui aussi. C'est ce que le gouvernement veut faire et, contrairement à ce que prétendent certains collègues à ma droite, cela ne lui ouvrira pas une porte de sortie. Je ne suis donc pas opposé à une motion de ce genre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Gauthier:** La dernière chose que j'ai dite, monsieur le Président, c'est qu'on peut difficilement faire adopter cela sous le couvert d'un rappel au Règlement. Le député doit avoir la parole pour le faire. S'il veut parler de la motion au cours du débat, comme je l'ai laissé entendre, libre à lui. A mon avis, on ne saurait ainsi invoquer le Règlement et essayer de nous forcer à adopter une motion; c'est anti-parlementaire.

**M. Lewis:** J'ai dit un peu avant 18 heures.

**M. le vice-président:** Le débat n'est pas terminé. Si quelque chose doit survenir, ce sera avant 18 heures, mais il ne s'est rien passé encore.

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) qui persiste toujours à se pencher sur des questions d'une grande importance à ses yeux et qui, surtout, poursuit le travail de l'honorable Walter Baker. Souvent, au cours de la présente législature et d'autres, je me suis retrouvé sur la même longueur d'ondes que le député ou, en fait, que l'honorable Walter Baker, surtout en ce qui a trait à la réforme parlementaire. Cependant, je tiens à dire à ce stade-ci—et je souligne que je ne parle qu'en mon nom, car, comme, sauf erreur, il l'a signalé, mes collègues ont dit être d'accord avec l'enregistrement des démarcheurs parlementaires. En vérité, l'auteur de la première motion d'initiative parlementaire à cet effet n'était pas l'honorable Walter Baker, mais un autre député décédé, Barry Mather, un néo-démocrate. Ainsi, je tiens à ce qu'il soit clair que j'émets ces réserves en mon nom personnel.

Ce que je crains, c'est qu'en proposant d'enregistrer les démarcheurs parlementaires, nous définissions le genre de politique que nous considérons être tout à fait normale au Canada. Je ne dis pas cela par naïveté. Je suis conscient que ce phénomène existait déjà même avant la Confédération. Je sais que des centaines de milliers de dollars sont dépensés chaque année pour financer des démarcheurs parlementaires sur la colline, à Ottawa. Cependant, ce que je crains simplement, c'est qu'en proposant d'enregistrer les démarcheurs parlementaires, nous acceptions une certaine idée de la politique que je rejette. Les opinions sur ce que devrait être le processus politique au Canada ont toujours différé. Or, par cette mesure, nous reconnaissons qu'une certaine forme de politique a triomphé. Je la qualifie de «politique de courtage» ou de politique «libérale», au vrai sens du terme. On considère, que le rôle du gouvernement et, en fait, du Parlement est d'en arriver à un compromis avec les représentants des divers groupes du pays ayant des intérêts à défendre. D'autres conceptions de la politique existent à part celle-là, soit la politique du choc des idées, sur le bien commun, sur l'intérêt public et à bien d'autres niveaux. Il y a aussi ce que j'appellerais le modèle coopératif. C'est la raison pour laquelle certains pays ne sont pas allés jusqu'à enregistrer les lobbyistes. Ils prétendent ne pas avoir besoin de le faire, en réalité, parce qu'ils ont de la politique une vue plus consensuelle ou coopérative. Ils confèrent dans divers secteurs et établissent un consensus entre les parties.